

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) PROGRAMME D'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE MOBY

### CONTEXTE

Eco CO2 crée des **solutions pour accélérer la transition écologique** par le changement des comportements des citoyens et des organisations. Depuis 2009, l'éco-entreprise déploie des **programmes d'accompagnement sur les économies d'énergie et la mobilité durable**, conçoit **des solutions connectées** et **réalise des études** sur la conduite du changement et la maîtrise de l'énergie. Plus d'informations sur <https://www.ecoco2.com>.

L'**écomobilité scolaire** encourage l'utilisation des **modes de déplacements actifs ou partagés** pour les trajets domicile-établissement et pendant le temps scolaire. Elle est favorisée par des **Plans de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES)** qui s'inscrivent dans les plans climat des collectivités et plus globalement dans leurs projets de transition écologique.

### L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT MOBY

Cet **Appel à Manifestation d'Intérêt** s'inscrit dans le cadre du **programme Moby**, qui est un programme d'accompagnement à l'écomobilité scolaire destiné aux collectivités et établissements scolaires. Pour rappel, le programme Moby a pour **objectif de comprendre les pratiques de déplacement et les enjeux de mobilité et d'accessibilité de l'établissement scolaire** concerné pour **favoriser des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (actifs et partagés)**. Il bénéficie d'une labellisation du Ministère de la transition écologique.

Pour plus d'informations sur le programme Moby : <https://www.moby-ecomobilite.fr>.

Cet AMI, **financé à hauteur de 100% par les CEE** (Certificats d'Economies d'Energie) vise à **identifier une cinquantaine de collectivités territoriales qui bénéficieront d'un accompagnement** dans la définition de leur projet d'écomobilité scolaire. Eco CO2 appuiera et animera cette communauté de collectivités.

#### Cet accompagnement comprend deux volets :

##### 1 . Un accompagnement personnalisé à la définition du projet d'écomobilité scolaire

La prestation, composée de **9 jours d'accompagnement d'Eco CO2**, s'adapte aux besoins et à la maturité de chaque projet et territoire, et peut comprendre :

- **Un diagnostic**, pour identifier les besoins du territoire et les établissements scolaires prioritaires dans la mise en œuvre de PDES ;
- **Un accompagnement à la concertation et la mobilisation**, pour assurer un projet partagé par l'ensemble des parties prenantes ;
- **Des apports de connaissances et d'outils méthodologiques**, pour mener les projets et monter en compétences ;
- **Un kit de communication** mis à disposition.

## 2 . Une mise en réseau et du partage d'expériences

Les collectivités auront la possibilité d'**intégrer une communauté de collectivités engagées dans l'écomobilité scolaire** et ainsi bénéficier :

- **De webinaires mensuels nationaux** avec des apports de connaissances, des retours d'expériences de collectivités déjà engagées dans l'écomobilité scolaire et des outils méthodologiques ;
- **D'évènements présentiels locaux** pour favoriser le partage d'expériences ;
- **D'une boîte à outils.**



## COMMENT CANDIDATER ?

En nous **retournant par mail le formulaire** ci-dessous dûment rempli **avant le 10/02/2023**

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À L'AMI

Sont éligibles à cet AMI, les **collectivités territoriales** et **leurs groupements** et plus spécifiquement : les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les départements et les régions.

Cet AMI s'adresse aux collectivités territoriales qui souhaitent se **saisir de l'enjeu de la mobilité sur leur territoire**, spécifiquement concernant les établissements scolaires, et qui ont, dans cette optique, **besoin d'un appui pour préciser les besoins sur leurs territoires, affiner leur projet, identifier et mobiliser les parties prenantes**. Cet appel concerne également les collectivités qui souhaitent s'engager dans un PDES sur un ou plusieurs établissements scolaires.

## LE CALENDRIER

**09/01/2023** : Lancement de l'AMI

**16/01/2023 à 13h30** : **Webinaire de présentation** du dispositif et de temps de questions / réponses

**10/02/2023** : **Date limite de retour** du formulaire de réponse aux emails : ***justine.vuillaume@ecoco2.com*** et ***pauline.tartarin@ecoco2.com***

**17/02/2023** : Annonce des lauréats



## CONTACTS

**Pauline Tartarin, cheffe de projet** du programme Moby : ***pauline.tartarin@ecoco2.com***

**Justine Vuillaume, référente collectivités** sur le programme Moby : ***justine.vuillaume@ecoco2.com***

# FORMULAIRE DE RÉPONSE À L'AMI

Dans le cadre de son programme Moby, Eco CO2 accompagne **50 territoires dans la définition de leur projet d'écomobilité scolaire**, cet accompagnement est **pris en charge à 100% par les CEE**.

**À retourner par mail** à Eco CO2 **avant le vendredi 10 février 2023, 12h**, auprès de **Pauline Tartarin** (*pauline.tartarin@ecoco2.com*) et **Justine Vuillaume** (*justine.vuillaume@ecoco2.com*).

## PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité	
Adresse de la collectivité	
Nom du responsable de la structure <i>(mail et téléphone)</i>	
Nom du responsable du projet <i>(mail et téléphone)</i>	

## PRÉSENTATION DES ÉTABLISSEMENTS PRÉSENTS SUR LA COLLECTIVITÉ

Nombre et type d'établissements scolaire présents sur la collectivité	
Nombre de classes	
Nombre d'élèves	
Niveaux	
Nombre d'enseignants	

## ETAT DES LIEUX ET MOTIVATION DE LA COLLECTIVITÉ POUR PARTICIPER À L'AMI

État des lieux des actions menées sur la thématique - <i>La commune porte-t-elle ou a-t-elle portée des actions sur l'écomobilité scolaire ? Si oui lesquelles</i>	
Définition des attentes et des besoins - <i>Avez-vous des réflexions en cours, des besoins ou des attentes vis-à-vis de cette thématique ?</i>	
Motivation de la collectivité - <i>Pourquoi souhaitez-vous participer à cet AMI ?</i>	